



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 17 juin 2025 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 1575, rue Turmel, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Propriété sise au 1429, rue de la Ferme, L'Ancienne-Lorette, lot 1 777 350 du cadastre du Québec : permettre une aire de stationnement et une ouverture à la rue d'une largeur de 8,2 mètres pour une habitation unifamiliale, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage no V-965-89* est de 6,1 mètres;
- Propriété sise au 1765, route de l'Aéroport, L'Ancienne-Lorette, lot 4 349 223 du cadastre du Québec : permettre l'exhaussement (ajout d'étage) du bâtiment principal commercial pour y ajouter des bureaux administratifs avec une marge de recul latérale de 3,6 mètres, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage no V-965-89* est égal à la hauteur du mur adjacent, soit 6 mètres.

Les modalités de consultations publiques sont prévues ainsi :

Toute personne intéressée par ces demandes pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent, par courriel, à l'adresse urbanisme@lancienne-lorette.org, ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1153, et ce, avant le 17 juin 2025, à 16 h 00, ou soumettre ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Les interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 2 juin 2025

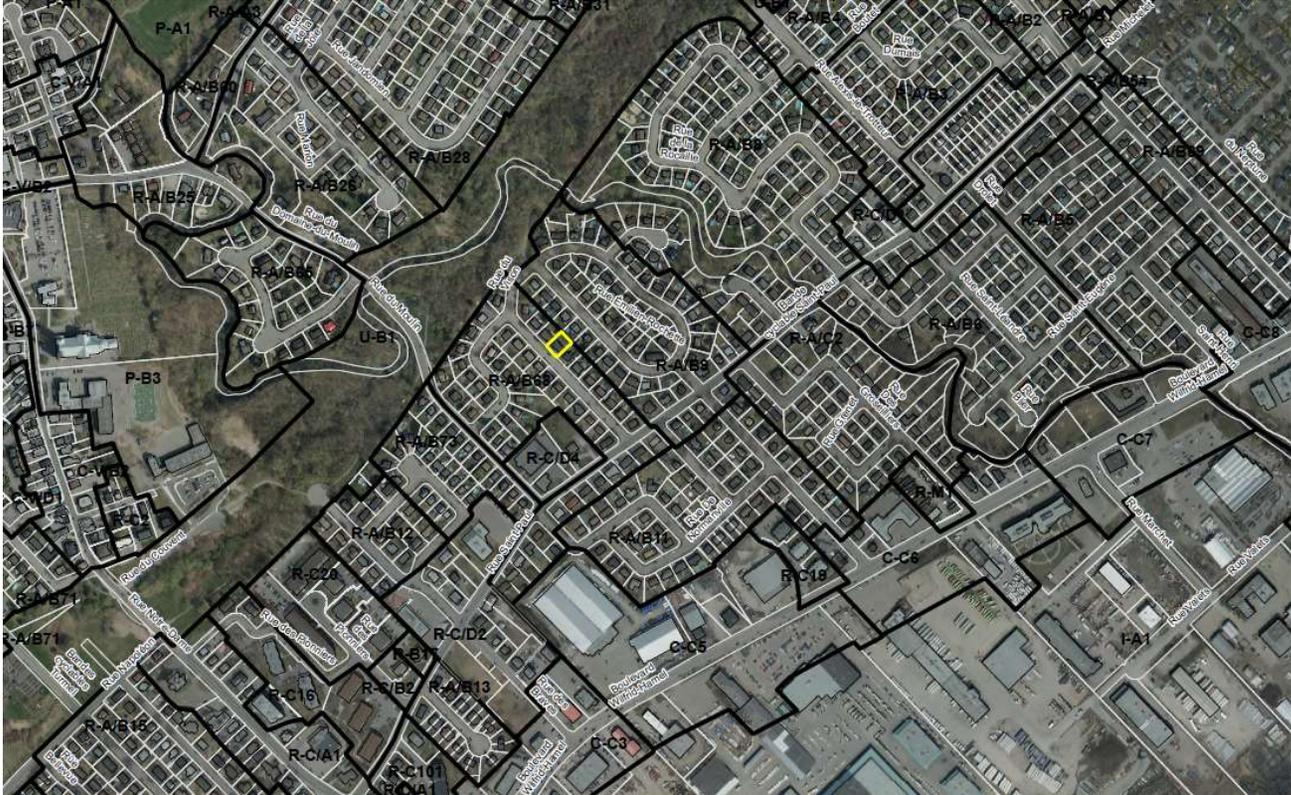
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1429, RUE DE LA FERME

Localisation

Zone R-A/B₆₈ - Usages autorisés :

- Unifamiliale isolée (h₁₋₁)
- Unifamiliale jumelée (h₁₋₂)



Localisation



Site visé

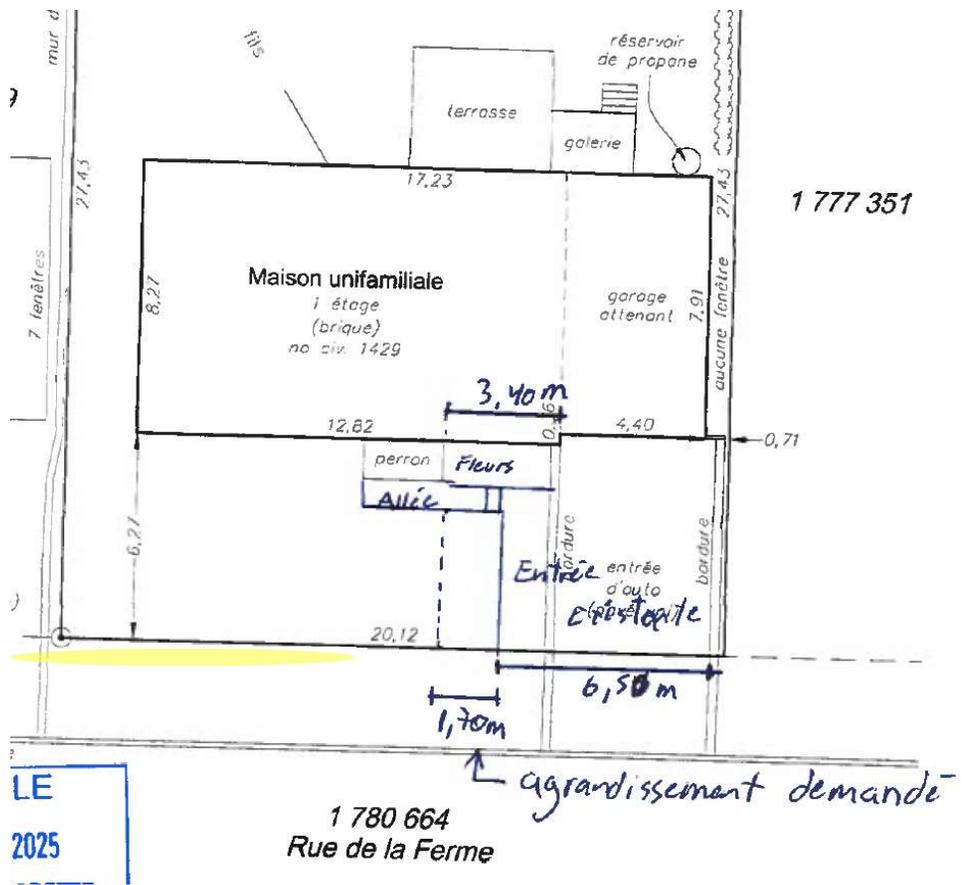


NATURE DE LA DEMANDE

Permettre une aire de stationnement et une ouverture à la rue d'une largeur de 8,2 mètres pour une habitation unifamiliale, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage no V-965-89* est de 6,1 mètres.



ÉLARGISSEMENT



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1765, ROUTE DE L'AÉROPORT

Localisation

Zone C-C/A₁ - Usages autorisés :

- Commerce de voisinage (c₁)
- Commerce centre-ville (c₂)
- **Commerce artériel (c₄)**
- Commerce artériel à usages restreints (c₄₋₁)



Localisation



Site visé



Site visé



Site visé



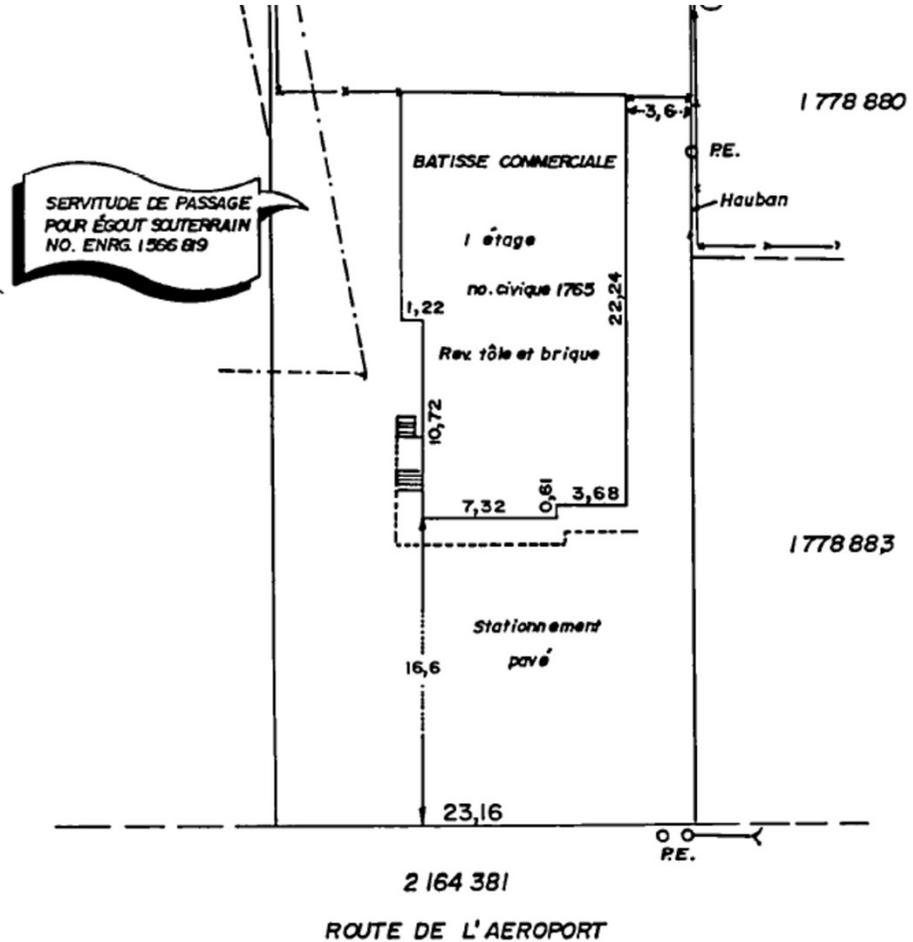
Clôture installée en 2021 (2,5 mètres de haut)



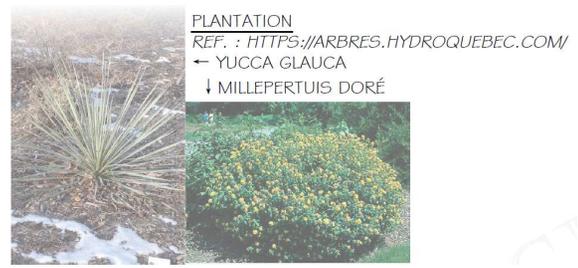
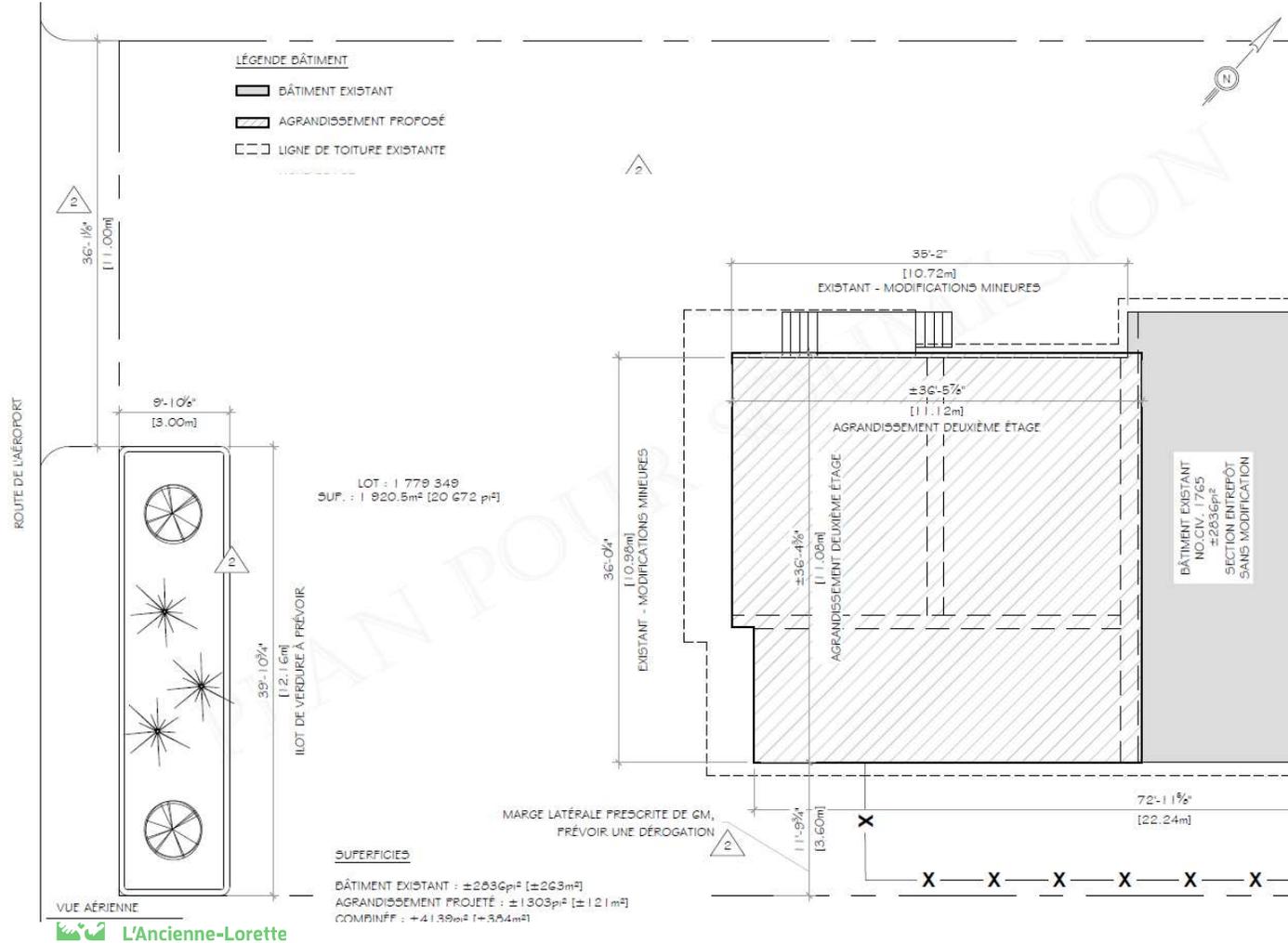
NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'exhaussement (ajout d'étage) du bâtiment principal commercial pour y ajouter des bureaux administratifs, ainsi que la rénovation extérieure du bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 3,6 mètres, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage no V-965-89* est égal à la hauteur du mur adjacent, soit 6 mètres.

Certificat de localisation



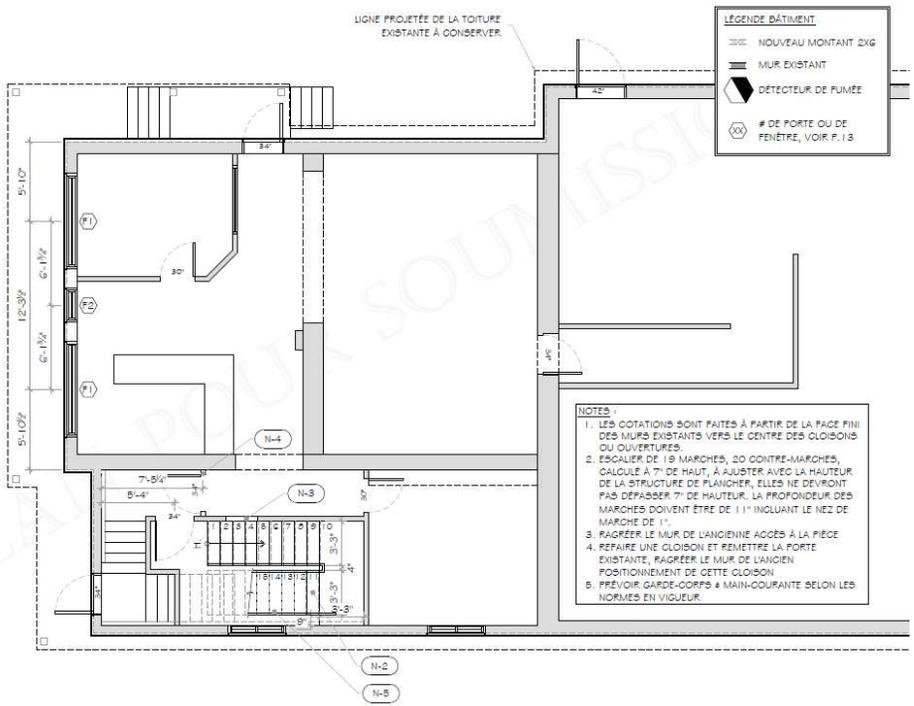
Implantation



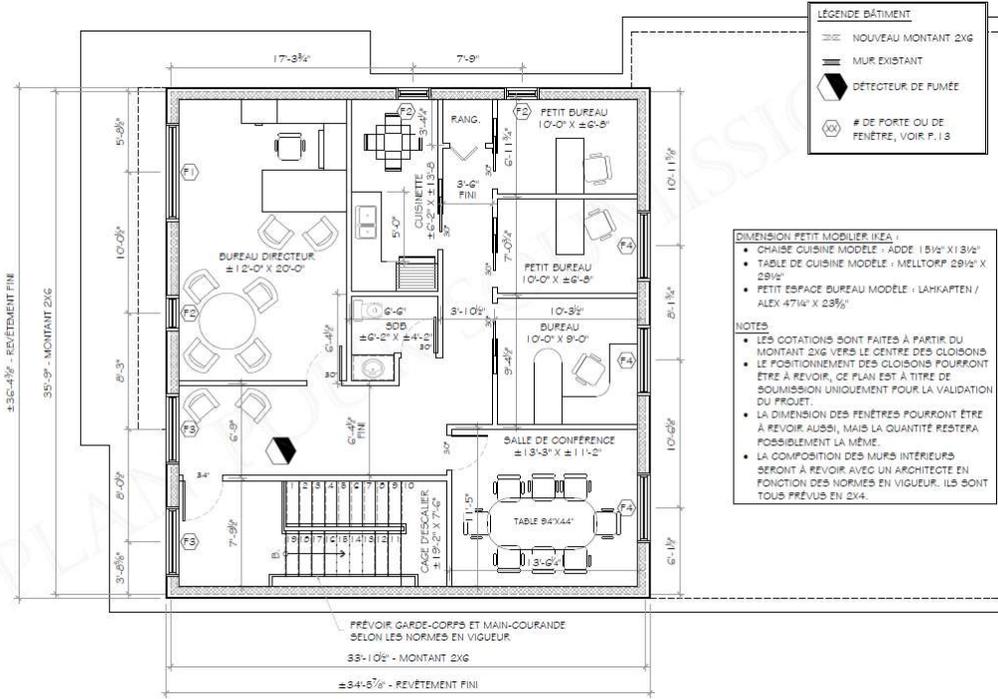
- ✳ PLANTATION DU NOM DE YUCCA GLAUCA BAÏONNETTE, ZONE 4b
HAUTEUR 1m, LARGEUR 1m
HUMIDITÉ DU SOL TEXTURE GROSSIÈRE, EXPOSITION ENSOLEILLÉ
- ⊗ PLANTATION FEUILLU DU NOM DE HYPERICUM FRONDOSUM (MILLEPERTUIS DORÉ), ZONE 4B
HAUTEUR 1M, LARGEUR 1M
HUMIDITÉ DU SOL FAIBLE, EXPOSITION ENSOLEILLÉ

Plan type des niveaux

Rez-de-chaussée



Étage

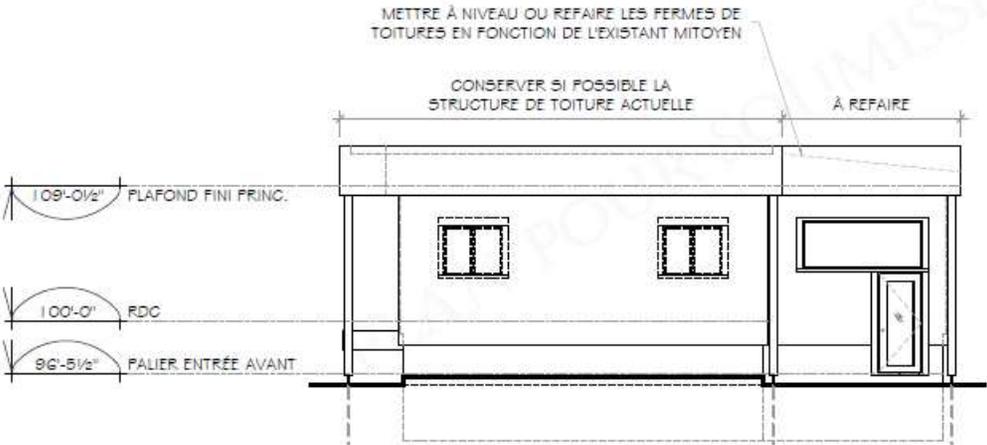


Élévation avant

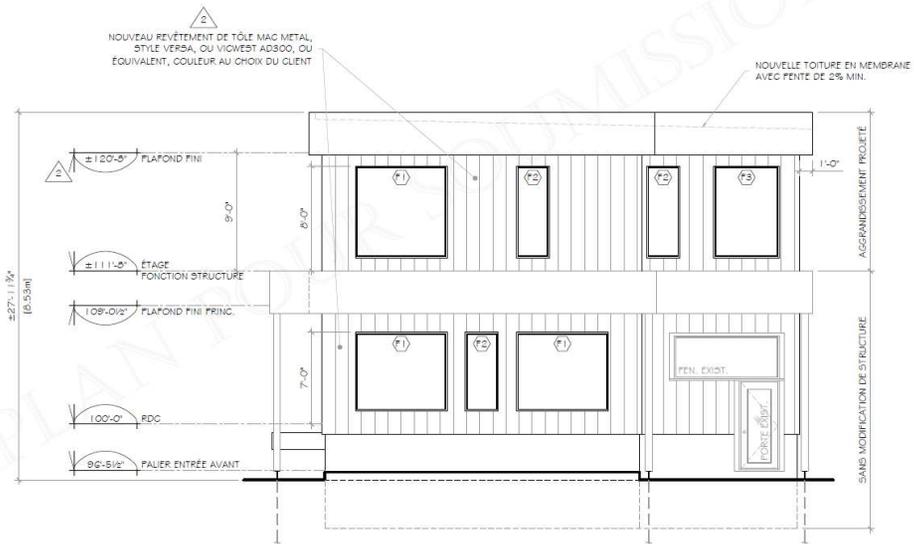
Existant

NOTES :

- TOUT LE REVÊTEMENT SERA RETIRER À REFAIRE
- LES FENÊTRES EN FAÇADE SERONT REMPLACÉES PAR DES VITRINES PLUS GRANDES
- AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE POUR DES BUREAUX



Proposé

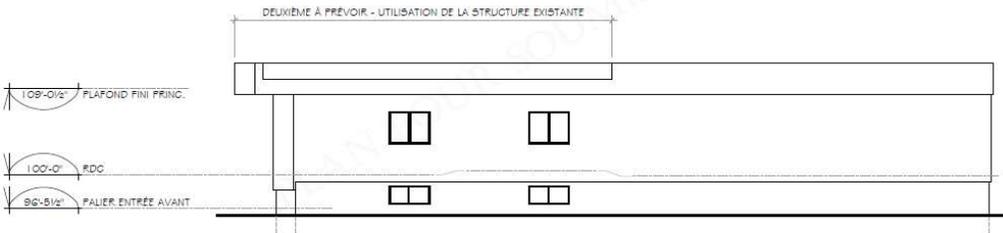


Élévation latérale droite

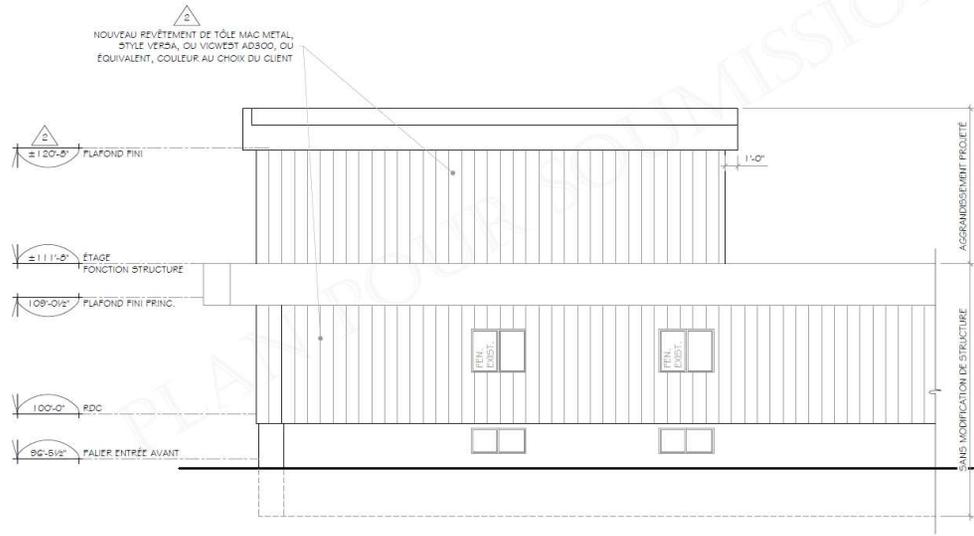
Existant

NOTES :

- TOUT LE REVÊTEMENT SERA RETIRER À REFAIRE
- LES FENÊTRES EN FAÇADE SERONT REMPLACÉES PAR DES VITRINES PLUS GRANDES
- AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE POUR DES BUREAUX



Proposé

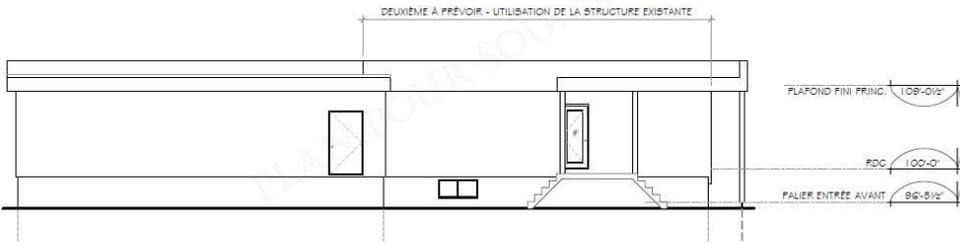


Élévation latérale gauche

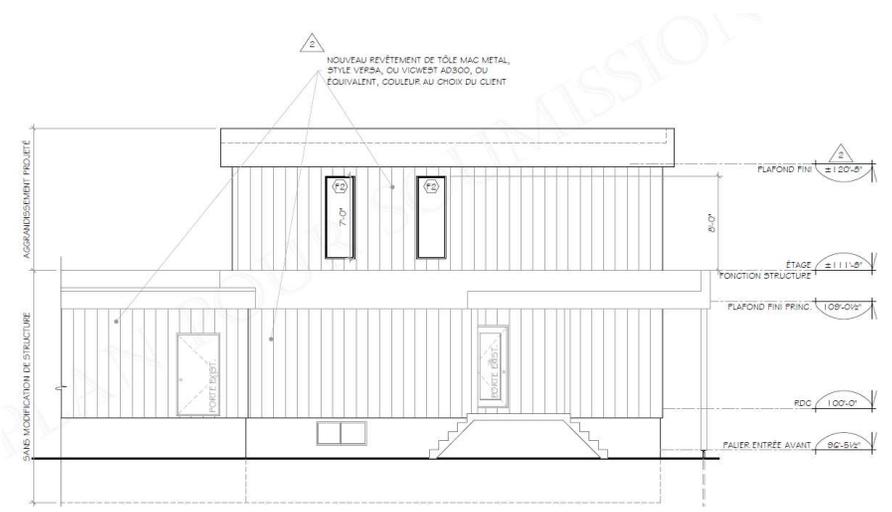
Existant

NOTES :

- TOUT LE REVÊTEMENT SERA RETIRER À REFAIRE
- LES FENÊTRES EN FAÇADE SERONT REMPLACÉES PAR DES VITRINES PLUS GRANDES
- AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE POUR DES BUREAUX



Proposé

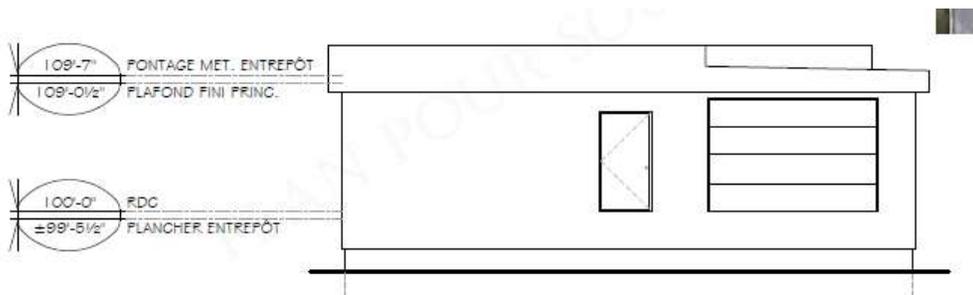


Élévation arrière

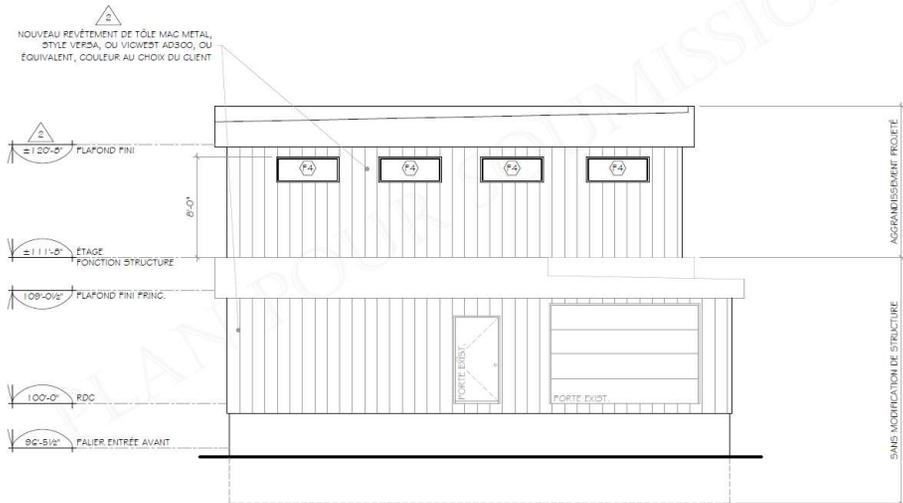
Existant

NOTES :

- TOUT LE REVÊTEMENT SERA RETIRER À REFAIRE
- LES FENÊTRES EN FAÇADE SERONT REMPLACÉES PAR DES VITRINES PLUS GRANDES
- AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE POUR DES BUREAUX



Proposé



ESQUISSE VISUELLE



ESQUISSE VISUELLE

